

plus tard sur le rappel au Règlement que je vous ai déjà exposé. Comment se fait-il qu'on puisse faire rapport de ces projets de loi à la Chambre avant que nous ayons entendu la décision de la présidence?

**Le vice-président:** Ce rappel au Règlement est intéressant. Le député ne le sait peut-être pas, mais on me dit que la présidence ne peut s'occuper de la question que parce qu'on présente un rapport aujourd'hui. Il n'y a rien que la présidence puisse faire pour empêcher de présenter le rapport à la Chambre. Avant qu'on puisse faire quoi que ce soit à propos des projets de loi, la présidence pourrait juger qu'on ne les a pas étudiés de manière correcte, et les choses en resteraient donc là.

Je comprends la préoccupation du député. J'espère que mon explication lui a fait comprendre clairement ce qui se passe.

\* \* \*

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

### AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

**M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):**

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je présente, dans les deux langues officielles, les troisième et quatrième rapports du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord concernant le projet de loi C-33, Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon, et le projet de loi C-34, Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon.

Je tiens à louer le travail accompli tout au long de la nuit par le député du Bloc québécois et par les députés ministériels, de même que la grande patience dont ils ont fait preuve pendant l'étude de ces deux projets de loi.

### CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**Mme Judy Bethel (Edmonton—Est):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration concernant le projet de loi C-35, Loi constituant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et modifiant certaines lois en conséquence, dont il est fait rapport avec une proposition d'amendement.

\* \* \*

[*Français*]

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

### PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le trente et unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

## Affaires courantes

• (1235)

[*Traduction*]

## PÉTITIONS

### LE SUICIDE ASSISTÉ

**Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de 39 électeurs.

La pétition exhorte le gouvernement à ne pas abroger ou à ne pas modifier l'article 241 du Code criminel de quelque façon que ce soit et à maintenir la décision que la Cour suprême du Canada a rendue le 30 septembre 1993 afin d'interdire le suicide assisté ou l'euthanasie.

J'ai le plaisir de présenter cette pétition à la Chambre aujourd'hui.

### LE CACHEMIRE

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter, sous toutes réserves, une pétition signée par plus de 200 Canadiens d'un océan à l'autre, au sujet de la situation au Cachemire.

Les pétitionnaires disent que les droits de la personne de la population du Cachemire sont grossièrement violés, que le gouvernement indien n'autorise l'envoi d'aucune aide humanitaire et qu'il refuse à tous les défenseurs des droits de la personne ou à tous les journalistes étrangers d'entrer au Cachemire ou de s'y livrer à leurs activités.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'exercer des pressions sur le gouvernement indien afin qu'il mette un terme aux violations des droits de la personne perpétrées contre la population du Cachemire et qu'il mette en oeuvre les résolutions de l'ONU prévoyant la tenue d'un plébiscite impartial sous la surveillance de l'ONU, plébiscite à l'issue duquel la population du Cachemire pourra choisir librement sa destinée, et enfin, ils exhortent le gouvernement canadien à décréter contre l'Inde des sanctions économiques et un embargo sur la vente d'armes jusqu'à ce que les deux objectifs susmentionnés soient réalisés.

### LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Ed Harper (Simcoe—Centre):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions demandant au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne afin d'y inclure l'expression «orientation sexuelle».

Les pétitionnaires craignent que l'inclusion de cette expression ne soit interprétée comme l'approbation de l'homosexualité par la société. Ils croient que le gouvernement ne devrait pas aller à l'encontre de ce que souhaite clairement la majorité en légitimant le comportement homosexuel.

**M. Jim Jordan (Leeds—Grenville):** Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition à présenter qui a été signée par des habitants de presque toutes les localités de ma circonscription, Leeds—Grenville. Ces pétitionnaires ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la famille.

Ils demandent au Parlement de ne pas modifier le Code criminel, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés de quelque manière que ce soit pour indiquer que la société approuve les relations entre des membres